## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de la Vie Locale Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat 04 13 31 04 27

## RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): M. JEAN-CLAUDE FERAUD

OBJET : Centres Sociaux - Année 2018 5ème Répartition de crédits de fonctionnement.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'animation pour les personnes du bel âge et soutien aux centres sociaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône a décidé de poursuivre sa politique en faveur des centres sociaux dans le cadre de la nouvelle Convention-cadre 2018-2021, approuvée par la commission permanente du 15 décembre 2017.

A ce jour, 97 centres sociaux bénéficient de l'agrément « centre social » délivré par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (dont 83 éligibles à la Convention-cadre), soit 58 à Marseille et 39 implantés dans 17 autres communes du département.

Les demandes de subventions de cette cinquième répartition intéressent :

- L'Animation Globale et la Coordination de 2 structures marseillaises ;
- Les projets spécifiques présentés par 10 centres sociaux dont 9 situés à Marseille et 1 à Portde-Bouc.

Conformément aux tableaux annexés au présent rapport, il vous est proposé d'allouer aux centres sociaux agréés du département, au titre de l'année 2018, un total de 65 924 €qui se répartit comme suit :

- des subventions de fonctionnement d'un montant global de 40 124 € au titre de l'Animation Globale ;
- des subventions d'un montant global de 25 800 € pour les projets spécifiques.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL